

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
COMMUNE DE SOLARO**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2024

Le conseil municipal régulièrement convoqué au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la présidence de Monsieur MOULIN-PAOLI Guy, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MOULIN-PAOLI G., GRANDO-PAOLI G., POLI M., TOMASINI L.,
procuration de NICOLAI M., SECONDI P., PLA R., VIOLA-GRUNDICH J., CHAMBE A.,
ACKER-CESARI V., ANDREANI N.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice,

ETAIENT ABSENTS : NICOLAI M. procuration à TOMASINI L. , GIUDICELLI PA., ORSONI C.

Nbre de conseillers en exercice : 13

Nbre de conseillers présents : 10

Nbre de conseillers ayant signé : 10

Date de convocation : 22/02/2024

Date d'affichage: 22/02/2024

Objet : Prêt relais de pré-financement de recettes d'investissement.

Le Maire rappelle que pour pré-financer l'encaissement de recettes d'investissement, il est opportun de recourir à un crédit relais différé en capital d'un montant de 450 000,00 euros.

Après avoir pris connaissance de l'offre de crédit relais différé en capital de la caisse d'épargne Provence Alpes Corse et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Article 1 : Pour préfinancer l'encaissement de recettes d'investissement, la commune de SOLARO contracte auprès de la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse un crédit relais différé en capital d'un montant de 450 000,00 euros sur une durée de 3 ans.

Les caractéristiques sont les suivantes :

- la périodicité de prélèvement des échéances est Annuelle
- les frais de dossier sont de 900 euros.
- le taux d'intérêt est de 3.60 %
- le remboursement en capital peut être effectué à tout moment, sans frais, en une ou plusieurs fois.

Article 2 : de donner tout pouvoir au maire pour signer tout acte permettant de réaliser cette opération

Fait et délibéré à Solaro le 27/09/2024



Le Maire
Guy MOULIN-PAOLI

REÇU EN PREFECTURE

Le 30/09/2024

Application agréée E-legalite.com